



ADHÉSION Année scolaire 2022/2023

A Mesdames et Messieurs les DDEN,

Lors de notre AG du 25/09/2021, le montant de l'adhésion a été maintenu à 21 € pour l'année scolaire 2022/2023, auxquels s'ajoutent 10€ correspondant à l'abonnement à la revue « le Délégué ».

A réception de votre adhésion, un reçu fiscal (Cerfa n° 11580*04) qui ouvre droit à une réduction d'impôts (à hauteur de 66%) vous sera adressé.

Vous recevrez ainsi toutes les informations nécessaires à votre mission tout en contribuant à la reconnaissance de notre association.

Merci de retourner le formulaire ci-contre à l'Union :

A l'attention de Françoise BARC, trésorière UD-DDEN de la Vienne

18 rue de brouette du vinaigrier

86000 POITIERS

Courriel : dden-ud86@wanadoo.fr



NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Écoles d'affectation :

*

*

J'adhère à l'UNION des DDEN de la Vienne et je règle 31 € (cotisation 21€ et la revue « le Délégué » 10 €) pour l'année scolaire 2022/2023.

Ci-joint :

- mon chèque à l'ordre de : **UD-DDEN 86**

- une enveloppe affranchie à mon adresse pour recevoir le timbre annuel 2023

Date et signature :